



## **BULLETIN SPÉCIAL**

**21 FÉVRIER 2019**

**# 633**

### **AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT # 457-19 MODIFIANT  
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 400-12 AFIN DE MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX  
BÂTIMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'HABITATION ET D'AUTRES DISPOSITIONS**

**À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE  
PROJET DE RÈGLEMENT # 457-19**

**AVIS public est donné de ce qui suit :**

Lors de la séance ordinaire tenue le 4 février 2019, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement # 457-19, intitulé : « Règlement # 457-19 modifiant le règlement de zonage # 400-12 afin de modifier les normes relatives aux bâtiments complémentaires à l'habitation et d'autres dispositions réglementaires ».

Suite à l'adoption de ce projet de règlement, le conseil municipal tiendra une assemblée de consultation publique le 4 mars 2019, à compter de 19 h 30, à la salle du conseil situé au 260, rue Pettigrew, Saint-Léonard-de-Portneuf (Québec), G0A 4A0.

Les objets de ce règlement sont de :

- Modifier la superficie totale autorisée pour tous les bâtiments complémentaires à l'habitation;
- Modifier la hauteur maximale autorisée des garages isolés;
- Modifier la hauteur permise en cour avant pour les clôtures;
- Modifier la hauteur permise en cour avant pour les haies;
- Modifier le mode de calcul en étage d'un bâtiment principal;
- Modifier les dispositions concernant les mesures applicables concernant la rive.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et s'appliquent à toutes les zones concernées et contigües, soit l'ensemble des zones de la Municipalité.

Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption et les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet pourront le faire.

Le projet de règlement # 457-19 est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h, ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Donné à Saint-Léonard-de-Portneuf, le 21 février 2019

Nancy Clavet  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

# OFFRE D'EMPLOI—ÉTÉ 2019

## SERVICE DES LOISIRS, CULTURE, SPORT ET VIE COMMUNAUTAIRE

### Animateur de terrain de jeux

- ⊗ Planifier une programmation d'activité dynamique, variée et qui rejoigne de saines habitudes de vie.
- ⊗ Animer un groupe d'enfant tout en veillant à leur sécurité en tout temps.
- ⊗ Avoir le sens des responsabilités, être dynamique, créatif et autonome.

#### Conditions

- ⊗ Travail du lundi au vendredi (horaire variable) de 35 à 40 heures par semaine.
- ⊗ 8 semaines, du 17 juin au 9 août, formation obligatoire du 10 au 12 mai 2019.
- ⊗ Être âgé de 16 ans et plus.
- ⊗ Rémunération selon l'échelle salariale.

Psst! Tu as moins de 16 ans, mais tu rêves depuis tes 10 ans d'être animateur? Contacte-nous, un poste d'assistant-moniteur pourrait être créé juste pour toi!

### Préposé à la plage municipale

- ⊗ S'occuper de l'admission des clients: vente des billets d'entrées, des billets de saison, s'occuper de la petite caisse, effectuer la location d'embarcation.
- ⊗ Effectuer l'entretien général des installations et s'assurer de la propreté de la plage.
- ⊗ Fournir des informations touristiques de base aux visiteurs.

#### Conditions

- ⊗ Être âgé de 15 ans et plus.
- ⊗ Horaire variable selon les heures d'ouverture : du lundi au dimanche, de 10 h à 20 h.
- ⊗ Être autonome, avoir des aptitudes pour le travail d'équipe et le service à la clientèle.
- ⊗ 9 semaines, de fin juin à mi-août.
- ⊗ Rémunération selon l'échelle salariale des employés de la plage.
- ⊗ Travail tous les jours de beaux temps! Un emploi qui vous permettra de profiter du soleil au maximum!

## SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

### Préposé à l'embellissement

- ⊗ Entretien des différents aménagements paysagers et plates-bandes de la Municipalité et de la plage Eau Claire.
- ⊗ Être autonome, efficace et faire preuve d'initiative.

#### Conditions

- ⊗ Avoir une connaissance et / ou un intérêt de base en horticulture.
- ⊗ Entrée en poste dès avril jusqu'au début octobre (de la fonte des neiges jusqu'à la fermeture des parcs pour l'hiver).
- ⊗ Heure de travail variable, soit environ 10 h par semaine.
- ⊗ Salaire à discuter.

**Transmettre sa candidature avant le 15 mars 2019, 16 h à :**

Laurie Beaupré, agente de développement communautaire  
260 rue Pettigrew, Saint-Léonard-de-Portneuf, G0A 4A0  
loisirstleonard@derytele.com  
418 337-6741 p.4



Nous tenons à remercier Messieurs Ghislain Dion (Cabanons Portneuf) et Junior Dompierre (Dompierre transport) pour leur aide au déneigement et Monsieur Rémi Lortie pour le déneigement des trottoirs la semaine dernière.  
**Votre aide a été grandement appréciée.**